

Motion du Centre relative à l'aménagement d'un véritable complexe sportif à Moutier

Proposition

Le Conseil municipal est chargé :

a. D'établir une étude de faisabilité

Avec analyse des besoins, synergies possibles avec les infrastructures existantes, délais, contraintes et estimations financières.

b. De définir un concept priorisant le football

Tout en proposant un développement modulaire pour d'autres disciplines sportives.

c. D'évaluer les modèles de financement

Subventions cantonales et fédérales, éventuels partenariats privés, mécénat, apports des associations sportives impliquées, impact sur le plan d'investissement communal.

d. De présenter un rapport complet

Incluant options, coûts, calendrier, impact social et environnemental.

Développement

1. Constat : des infrastructures indignes du football Prévôtois

Le club de football de Moutier incarne depuis plus d'un siècle un acteur majeur de la vie sportive, sociale et associative de la ville. Il regroupe de nombreux juniors, éducateurs, bénévoles, équipes féminines et masculines, manifestations sportives et événements communautaires. Cependant, ses installations actuelles - vestiaires, bâtiments annexes, buvette, espaces de stockage et sanitaires - sont devenues vétustes, insalubres, énergivores et inadaptées. Elles

- Ne répondent plus aux normes de base en matière d'hygiène et de sécurité
- Ne reflètent pas l'image d'une ville tournée vers l'avenir
- Pèsent sur le moral des bénévoles et des utilisateurs réguliers
- Entraînent des coûts d'entretien disproportionnés au vu de leur état

Pour une ville comme Moutier, ces conditions ne sont plus acceptables, ni sportivement, ni socialement.

2. Priorité : offrir un cadre sportif moderne et fonctionnel

L'aménagement d'un complexe sportif incluant des infrastructures footballistiques modernes constitue ainsi une **nécessité urgente** et un investissement structurant pour l'avenir de la commune. Cet aménagement comprend notamment :

- De nouveaux vestiaires adaptés (équipes masculines, féminines, juniors)
- Des locaux sanitaires conformes aux exigences légales
- Un espace d'accueil fonctionnel
- Une infrastructure administrative et technique adaptée
- Des espaces de rangement sécurisés
- Un terrain principal aux normes ASF

Ces améliorations sont indispensables pour répondre aux besoins croissants du club, à l'augmentation du nombre de juniors, à l'explosion du football féminin, et à l'évolution du football et aux exigences normatives qui en découlent.

3. Un projet global pour l'ensemble de la population

Si la pratique du football doit être priorisée, le complexe doit également :

- **Être destiné à d'autres sports et associations locales**
- **Offrir des surfaces polyvalentes**
- **Permettre l'organisation de manifestations**
- **Devenir un pôle de rencontre, d'échanges et d'activité physique**
- **S'inscrire dans une vision durable (énergies renouvelables, mobilité douce)**
- **Inclure l'adaptation à des programmes scolaires**
- **Eviter un éclatement géographique des installations**

L'ambition est de créer **un espace vivant**, utilisé toute l'année et au service de l'ensemble de la population.

4. Conclusion

L'aménagement d'un complexe sportif incluant des infrastructures footballistiques modernes constitue ainsi une **nécessité urgente**.

Ce projet constituera une réponse durable, structurante et bénéfique pour l'avenir de la ville.

Par cette motion, nous souhaitons donner l'impulsion politique nécessaire à une solution claire, solide, viable et tournée vers l'avenir.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 30 mars 2026

Signature (s) :

Le Centre, 1^{er} signataire :

M. Christophe Nicoulin (11)
Mmes Caroline Branca, Maryline Tièche, Souade Wehbé
MM. Philippe Stäger, Roland Piquerez, Sébastien Queloz

M. Grégory Mosimann (RPJ)

M. Jérôme Nicoulin (PSA)

M. Corentin Faivre (Le Rauraque)

M. Thierry Leuenberger (Moutier à Venir)